

Permis bateau de plaisance à moteur « Option côtière »

Grâce à notre partenaire « **OPCF Auto-école** », formez-vous au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur « option côtière » et complétez votre cursus de formation en acquérant les compétences essentielles à la navigation en toute sécurité

Public concerné	Tout public
Objectif de la formation	Acquérir les compétences nécessaires pour naviguer en mer ou en lac jusqu'à 6 milles d'un abri à bord d'un engin de navigation de plaisance à moteur dont la puissance est supérieure à 6 cv (4,5kw)
Compétences attendues (Programme de la formation)	<p>Formation théorique (5 heures) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le balisage des côtes, le balisage des plages et les pictogrammes - S'initier au système de balisage région B - Connaître les règles de barre et de routes - Connaître les signaux (signaux phoniques de manœuvre et d'avertissement, par visibilité réduite, signaux de détresse...) - Connaître les feux et marques des navires - Connaître les règles de navigation et de sécurité entre navires de plaisance et entre navires de plaisance et navires professionnels - Avoir des notions d'autonomie en matière de carburant - Veiller à la protection de l'environnement - Connaître les points liés à la météorologie - S'initier à la lecture de la carte marine - Avoir des notions sur les règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques - Connaître les différentes fonctions de la VHF et savoir l'utiliser <p>Formation pratique (3 heures 30 minutes) : (commune aux options côtière et eaux intérieures)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage, concevoir l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communication embarqués - Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction du bulletin météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation - Être responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les moyens de détresse, respecter le milieu naturel - Maîtriser la mise en route du moteur, la trajectoire et la vitesse du navire, l'arrêt de propulsion, la marche arrière et l'utilisation des alignements - Accoster et appareiller d'un quai, prendre un coffre, mouiller et récupérer une personne tombée à l'eau
Délai d'accès	Dossier complet à remettre 15 jours avant la date de l'examen souhaité du code du permis bateau
Accessibilité et handicap	Lieu de formation adapté aux PMR. Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter
Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Salles de cours équipées de moyens multimédias - Bateau école de navigation de plaisance à moteur adapté à l'enseignement - Supports pédagogiques pour les stagiaires
Techniques pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Exposé interactif - Questionnement - Étude de cas - Démonstration pratique - Entraînement par ateliers
Formation continue	Néant

Cadre réglementaire	- Arrêté du 18 février 2013 et du 13 janvier 2014 modifiant l'arrêté du 28 Septembre 2007 relatif à la compétence territoriale des services instructeurs en application des articles 4, 22 et 33 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur
Suite de parcours	Permis bateau de plaisance à moteur « option eaux intérieures » ou « extension hauturière »



Pré-requis

16 ans minimum le jour de la formation



Effectif par session

A définir suivant le nombre de candidats



Durée

08h30 heures de face à face pédagogique



Évaluation et Certification

- Participation active à l'ensemble de la formation
- Evaluation théorique sous forme de questionnaire à Choix Multiples (QCM) (pour être jugé apte le candidat doit avoir obtenu minimum 35 bonnes réponses sur 40 questions)
- Evaluation pratique réalisée par le centre agréé qui a dispensé la formation (atteinte des objectifs du livret d'apprentissage)



Qualifications des formateurs

- Formateur titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur « option côtière »
- Formateur titulaire du Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR)
- Formateur titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur



Attribution finale

Permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur « option côtière »

Tarif :

400€

Taux de satisfaction	Taux de réussite